

## Contenu de ce numéro :

- Qui sommes nous?
- Un rassemblement inédit dans le Sud-Gironde
- Référé suspension
- Autorisation environnementale
- Agenda
- Bulletin d'adhésion
- Permanences médiateur travaux

# ACTUALITÉS LGV/AFSB

## Bulletin d'information sur l'avancement des travaux LNSO

### L'association LGVEA

*L'association LGVEA rassemble initialement tout habitant et en particulier ceux de la Communauté de Communes de Montesquieu et entend défendre l'environnement, le vivant et la qualité de vie sur ce territoire. Elle est en outre ouverte à toute personne physique ou morale qui en accepte les statuts.*

*Notre but principal est de mettre en commun les connaissances, ainsi que les ressources intellectuelles et matérielles de ses membres, pour agir dans tous les domaines où il peut y avoir atteinte au vivant, à l'environnement et au cadre de vie sur le territoire.*

*Nous entendons notamment organiser, par tout moyen à notre convenance, la défense des intérêts des habitants du territoire*

## Une manifestation inédite

*Grande manifestation contre le GPSO et pour des trains du quotidien*

Du 11 au 13 octobre 2024, une manifestation d'envergure a eu lieu à Lerm-et-Musset, en Gironde, contre le projet de ligne à grande vitesse (LGV) Bordeaux-Toulouse. Nous avons manifesté contre le coût estimé à plus de 15 milliards d'euros et l'impact écologique, notamment l'artificialisation de près de 5 000 hectares de terres et la destruction de forêts anciennes, comme celle de la vallée du Ciron et des zones humides de Cadaujac et Saint Médard d'Eyrans.

Ce sont au total 1500 personnes qui ont participé à l'opération 'Freinage d'urgence' qui avait pour but de « faire prendre un nouveau tournant à l'opposition aux Lignes à Grande Vitesse du Sud-Ouest, projet vieux de 30 ans » et dénoncer ce que nous considérons comme un projet coûteux et néfaste pour l'environnement.

Le week-end s'est déroulé dans une ambiance bon-enfant, joyeuse et festive, toutes générations rassemblées, entre des personnes engagées depuis longtemps dans la lutte ou les nouveaux qui la rejoignent désormais.

## La requête en référé suspension rejetée

*L'association ne se pourvoit pas en cassation*

Par une ordonnance du 6 décembre 2024, le juge des référés a rejeté la requête en référé suspension déposée par LGVEA le 18 novembre 2024 devant le tribunal administratif afin de suspendre l'exécution de l'arrêté du préfet de la Gironde du 26 septembre 2022 portant prorogation des effets de la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires aux aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux concernant la ligne existante Bordeaux-Sète sur le territoire des communes Bègles, Villenave d'Ormon, Cadaujac et Saint-Médard d'Eyrans

Cette procédure d'urgence permet de demander la **suspension provisoire** d'une décision administrative, en attendant que le juge se prononce sur sa légalité dans le cadre d'un recours principal.

Pour rappel, la requête déposée le 28 novembre 2022 par LGVEA soutient que le préfet ne pouvait proroger les effets de la déclaration d'utilité publique puisque le projet a perdu son utilité publique en raison des modifications qui affectent les fréquentations de voyageurs, la part du financement public, l'augmentation de son coût et le caractère inutile de troisième voie.

L'avocat au conseil d'Etat consulté pour un éventuel pourvoi en Cassation, n'a pas identifié de moyen de cassation ayant a priori de réelles chances de succès.

Par ailleurs compte tenu des délais d'instruction moyens devant le Conseil d'État, il n'est pas concevable qu'il puisse rendre une décision qui nous soit favorable d'ici mars 2025. Si une décision intervenait avant cette date, ce serait **une décision de non-admission du pourvoi qui réduirait nos chances de succès pour l'instance au fond**. Enfin, les décisions rendues par le Conseil d'État dans les précédents litiges liés au GPSO montrent une inclinaison favorable à ce projet. On peut donc fonder plus d'espoirs dans l'appréciation du tribunal sur le recours au fond que dans celle du Conseil d'État.



*« Je préfère avoir des manifestants pendant trois jours dans mon jardin, qu'une LGV pour la vie. »*

*Philippe Barbedienne, propriétaire du terrain qui a accueilli le rassemblement*

*« Rousset, président de la région Nouvelle-Aquitaine est incapable d'écouter et d'entendre » les habitant.e.s du territoire. »*

*Victor Pachon, porte-parole du collectif basque CADE*



### Nous contacter:

lgvea33@gmail.com

LGVEA

9 Place du 8 mai 1945

33650 Saint Médard d'Eyrans

www.lgvea.fr



<https://www.facebook.com/asso.lgvea>



### Autorisation environnementale

Le préfet de la région Nouvelle Aquitaine a signé l'autorisation environnementale



d'Europe, est impactée par les AFSB.

A la suite de l'avis favorable du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde, Étienne GUYOT, a signé ce vendredi 18 octobre 2024, l'autorisation environnementale permettant la réalisation des aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux. Les importants travaux occasionnés par ce projet d'ampleur se dérouleront pour partie la nuit. Cette décision est donc accompagnée d'un arrêté de dérogation aux conditions fixées par l'arrêté préfectoral du 22 avril 2016 relatif aux bruits de voisinage. Les premières interventions du maître d'ouvrage montrent déjà de nombreux manquements graves aux obligations édictés par l'arrêté préfectoral.

Le projet des AFSB entraîne une artificialisation des sols de 12 hectares, dont plus de 10 hectares en zones naturelles. Cette artificialisation concerne un environnement physique caractérisé par la présence de nombreux cours d'eau et zones humides situées en limite de Bordeaux Métropole. Ces habitats sont globalement en régression à l'échelle mondiale. Or ces zones humides jouent un rôle crucial dans la stabilisation du climat à plusieurs niveaux, grâce à leurs fonctions écologiques et leur capacité à réguler le carbone, l'eau et la biodiversité. Elles jouent donc un rôle majeur dans la régulation du cycle de l'eau, en agissant comme des éponges naturelles.

Les zones humides sont des habitats vitaux pour une grande variété d'espèces animales et végétales. La zone Natura 2000 dite Zone Spéciale de Conservation (ZSC) du Bocage Humide de Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans, habitat du Vison

Au-delà du Vison, ce sont d'autres espèces faisant l'objet de protection qui sont concernées par la destruction de leurs habitats (Hérisson d'Europe, Cistude d'Europe, crapaud calamite, etc).

Nous étudions actuellement les possibilités de recours contre cette autorisation.

### A vos agendas

**8 janvier 2025**

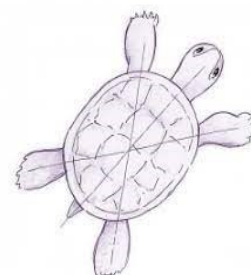
Réunion publique: Alternatives aux AFSB avec Loïc Prud'homme et Mathilde Feld - Espace Jacques Brel - Villenave d'ornon

**24 janvier 2025 18h30**

Assemblée Générale de l'association - Espace Gilles Pezat - Beautiran

**24 février 2025**

Réunion publique: Alternatives aux AFSB - Cadaujac



SCANNEZ MOI POUR ADHERER  
DIRECTEMENT PAR HELLO  
ASSO



## BULLETIN D'ADHESION

Le règlement de la cotisation peut être adressé dès à présent (avec un chèque au nom de LGVEA) en accompagnement du bulletin d'inscription/réinscription.

Association Landes Graves Viticulture Environnement en Arruan (L.G.V.E.A.),

Mairie de st Médard d'Eyrans -9 avenue du 8 mai -33650 St Médard'Eyrans

[www.lgvea.fr](http://www.lgvea.fr)

Madame  Monsieur

NOM :

PRENOM :

Adresse :

Commune :

Téléphone :

Courriel :

Désire adhérer ou ré adhérer à LGVEA en tant que :

Membre  (cotisation 10 euros par personne)

Date :

### Permanences pour le suivi des travaux des AFSB

Vous pouvez poser des questions concernant les travaux lors des permanences prévues à cet effet de 14h à 16h30

**Règles:** le 1er mardi du mois

**Saint-Médard:** Le deuxième mardi du mois

**Villenave-D'Ornon:** Le troisième mardi du mois

**Cadaujac:** Le quatrième mardi du mois

**Médiateur travaux  
AFSB.**

**M.Charles Aboud**

**06 09 80 13 02**